Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 08 Déc 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2490

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 713024U32X1
Domaine : 703 Economie:droit,assurances

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o Le Directeur général adjoint,

Franchimont

Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ....J. Lafera. Date et signature (2) : 24.09.98.
administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS (CONVENTION)

CODE (3) DE L'UF 713024U32X1	Code du domaine de formation (4) 703

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de .1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur x (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	●	Economique	●
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25.03.98.

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui x (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de .1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de .1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de .1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation (4) :
7130 24 U 32 X 1	703

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Législation	CT	B	180
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P -	10
		Total des périodes	190

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

néant A. Léonard 2.XII.98

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

Signature :

A. COLLINET
INSP. COORD.
04 DEC. 1998

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1 de l'U.F. : GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS (convention)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :
L'étudiant sera capable de:

-appréhender divers problèmes juridiques dans le cadre de sa mission d'inventaire permanent des besoins des personnes sans logement et des immeubles inoccupés

-participer à l'élaboration de contrats de gestion et des contrats de bail

- assister le locataire expulsé dans ses démarches en vue de se reloger

(convention)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En français :

-dégager oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte ainsi que leur articulation;

-exprimer, oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, une opinion,une appréciation argumentée à propos d'un fait, d'une idée oud'un texte (par exemple un article de presse)

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

CESS

Annexe 3 de l'U.F. : GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS

(convention)

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Annexe 4 de l'U.F. : GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS (convention)

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

Face à des situations concrètes l'étudiant sera capable de:

-analyser et appliquer les **principes généraux du droit** en matière de

acte juridique : généralités - classification (1) - effets (notion - effet relatif - ayants-cause - représentation) - abus de droit

domicile : domicile général et domicile d'élection

minorité - tutelle - émancipation

majorité - administration provisoire - interdiction - conseil judiciaire

mariage

successions et testaments

- appliquer les notions juridiques ayant trait aux **biens,** et plus particulièrement

distinction entre droits réels et droit de créance
distinction entre meubles et immeubles
propriété (en ce compris la copropriété+l'accession), usufruit, servitudes
responsabilités (délictuelle, civiles spécifiques,...)
prescription
contrats : conditions de formation, effets et extinction
louage d'immeubles : preuve- obligations du bailleur et du preneur, fin du bail, aliénation du bien loué, aménagements et constructions faits par le preneur

- réfléchir à des notions de procédure, et conseiller dans l'application de **procédures civiles** telles que

organisation judiciaire et compétence
introduction et poursuite de l'instance
voies de recours et effets des jugements
prendre des initiatives préventives contre d'éventuels dommages ou dégradations

Annexe 5 de l'U.F. : GESTION JURIDIQUE ET SOCIALE DE LOGEMENTS VACANTS (convention)

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de

Face à deux problèmes concrets posés,

- analyser la situation et la qualifier sur le plan juridique

- proposer des solutions concrètes et appropiées faisant appel aux notions abordées (principes généraux du droit, biens, procédures civiles)

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision,
-clarté de la formulation et qualité des informations fournies
- pertinence et cohérence des réponses au(x)problème(s) posé(s)

(Convention)

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert , juriste de formation, avec une expérience utile d'au moins trois ans dans la gestion juridique et sociale des logements vacants.